

Bilan de l'exposition de la population aux pollens d'ambroisie

Année 2025



Diffusion : juin 2026

Siège social :
3, allée des Sorbiers 69500 BRON
Tel. 09 72 26 48 90
contact@atmo-aura.fr

Conditions de diffusion

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est une association de type « loi 1901 » agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (décret 98-361 du 6 mai 1998) au même titre que l'ensemble des structures chargées de la surveillance de la qualité de l'air, formant le réseau national ATMO.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux.

A ce titre, les rapports d'études sont librement disponibles sur le site <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Toute utilisation partielle ou totale de ce document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit faire référence à l'observatoire dans les termes suivants : © **Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (2026) Bilan de l'exposition de la population aux pollens d'ambrosie – année 2025.**

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Atmo Auvergne-Rhône-Alpes :

- par mail : contact@atmo-aura.fr
- par téléphone : 09 72 26 48 90

Financement

Ce bilan de la saison pollinique de l'ambrosie pour 2025 a été rendu possible grâce à l'aide financière particulière des membres suivants :



Toutefois, il n'aurait pas pu être exploité sans les données générales de l'observatoire, financé par l'ensemble des membres d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Résumé

L'ambroisie, plante fortement allergisante, est en forte progression en France. La région Auvergne-Rhône-Alpes est depuis de nombreuses années très colonisée et est la région la plus touchée de France. En 2025, plus de 4100 signalements ont été faits sur le territoire régional, soit près de 70% du total des signalements en France (Source ATLASANTE). **Le pourcentage de personnes allergiques à l'ambroisie est de l'ordre de 20% dans les zones où la population est la plus exposée à ce pollen.** Le coût sanitaire de cette allergie en Auvergne-Rhône-Alpes est estimé à 26,4 millions d'euros par an pour 690 000 personnes touchées : consultations, médicaments, arrêts de travail, désensibilisation, etc. (Source : Observatoire régional de la santé - données 2020 - calcul coût moyen entre 2017 et 2020).

Dans sa mission d'accompagnement des politiques publiques dans la lutte contre l'ambroisie et dans le cadre du nouvel arrêté du 2 mars 2026, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes produit chaque année un bilan de l'exposition de la population au pollen d'ambroisie. Cet outil donne une estimation des zones les plus touchées et permet d'orienter l'action publique. Dans le contexte de la réorganisation de la surveillance pollinique en France, ce bilan 2025 marque une évolution de la méthodologie d'estimation de l'exposition. En effet, les valeurs seuils utilisées sont celles du nouvel indice pollinique adopté par les AASQA. Par conséquent, les comparaisons des chiffres d'exposition avec les années précédentes seront simplement données à titre indicatif et les conclusions devront tenir compte du décalage de seuil.

L'année 2025 a été particulière du point de vue de la surveillance pollinique, et même considérée comme « blanche » concernant la météorologie, suite à la liquidation du RNSA. Les travaux de modélisation ont malgré tout permis de poursuivre les travaux d'évaluation de l'exposition au pollen d'ambroisie. Cette année se place dans la continuité des précédentes. La présence de la plante est globalement constante dans la région. Près de 65% de la population régionale est exposée à un indice pollinique 2 ou supérieur plus de 20 jours durant la saison pollinique. **Cela représente environ 5,3 millions de personnes. Cela permet d'estimer, d'après les résultats des études sanitaires régionales, à environ 1 million (20%) le nombre de personnes allergiques pouvant avoir recours au système de soin en Auvergne-Rhône-Alpes.**

L'axe central de la région reste la zone la plus colonisée par la plante. La durée d'exposition à un indice pollinique 2 ou supérieur, y dépasse très souvent 40 jours, soit la quasi-intégralité de la saison pollinique de l'ambroisie.

L'ancrage et la progression de la plante en Auvergne-Rhône-Alpes se confirme. L'enjeu sanitaire est majeur, avec près des deux tiers de la population de la région exposée de manière importante chaque année, et nécessite la poursuite des actions de lutte et d'éradication et la coordination de tous les acteurs concernés.

Sommaire

1. Introduction	6
2. Evaluation de l'exposition des populations aux pollens d'ambroisie	7
2.1 Résultats pour 2025	8
2.1.1 Au niveau régional.....	8
2.1.2 Détail par département.....	11
3. Conclusion	12

Illustrations

Figure 1 : Echelle de l'indice pollinique	7
Figure 2 : modélisation du risque allergique à l'ambroisie - Résultats 2025	8
Figure 3 : distribution de la population suivant la durée d'exposition au pollen d'ambroisie	9
Figures 4 : distribution de la population exposée à un indice ≥ 2 suivant le nombre de jours d'exposition aux pollens distribution de la population suivant la durée d'exposition au pollen d'ambroisie (4 classes de durée)	9
Figure 5 : part de la population régionale exposée à un RAEP moyen plus de 20 jours	10
Figure 6 : population exposée (absolue et relative) à un indice ≥ 2 suivant le nombre de jours d'exposition aux pollens d'ambroisie, par département (en haut et en bas)	11

1. Introduction

L'ambrosie, plante fortement allergisante, est en forte progression en France. La région Auvergne-Rhône-Alpes est depuis de nombreuses années très colonisée et est la région la plus touchée de France. En 2025, plus de 4100 signalements ont été faits sur le territoire régional, soit près de 70% du total des signalements en France (Source ATLASANTE). Le pourcentage de personnes allergiques à l'ambrosie est de l'ordre de 20% dans les zones où la population est la plus exposée à ce pollen. Le coût sanitaire de cette allergie en Auvergne-Rhône-Alpes est estimé à 26,4 millions d'euros par an pour 690 000 personnes touchées : consultations, médicaments, arrêts de travail, désensibilisation, etc. (Source : Observatoire régional de la santé - données 2020 - calcul coût moyen entre 2017 et 2020).

Dans sa mission d'accompagnement des politiques publiques dans la lutte contre l'ambrosie, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes produit chaque année un bilan de l'exposition de la population au pollen d'ambrosie. Cet outil donne une estimation des zones les plus touchées et permet d'orienter l'action publique. Dans le contexte de la réorganisation de la surveillance pollinique en France, ce bilan 2025 marque une évolution de la méthodologie d'estimation de l'exposition. En effet, les valeurs seuils utilisées sont celles du nouvel indice pollinique adopté par les AASQA. Par conséquent, les comparaisons des chiffres d'exposition avec les années précédentes seront simplement données à titre indicatif et les conclusions devront tenir compte du décalage de seuil.

2. Evaluation de l'exposition des populations aux pollens d'ambroisie

Les résultats de la modélisation de l'exposition de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes aux pollens d'ambroisie sont exprimés par rapport au nouvel indice pollinique adopté par les AASQA en 2025 et au nombre de jours où les habitants sont exposés à un **indice faible (ou indice 2) ou supérieur**.

L'indice pollinique est un indicateur journalier de concentration de grains de pollen dans l'air. Sa construction est inspirée de l'indice Atmo : chaque taxon dispose d'une échelle de concentration (6 seuils) et d'un sous-indice, l'indice global du jour est déterminé par le (ou les) sous-indice le plus élevé. La correspondance entre les concentrations et les seuils est présentée ci-dessous (Figure 1). Les valeurs des seuils s'appuient sur les travaux de l'Académie Européenne d'Allergie et d'Immunologie (EAACI).

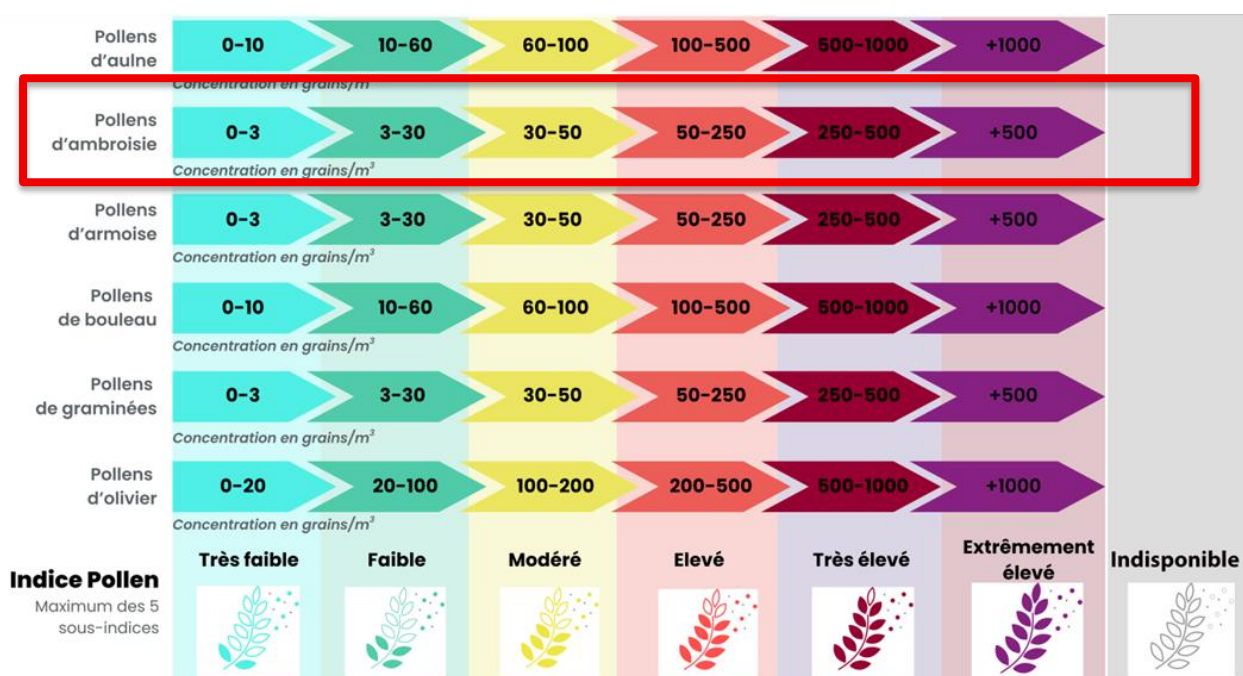


Figure 1 : Echelle de l'indice pollinique

Le seuil retenu pour cette évaluation de l'exposition **correspond à une concentration supérieure ou égale à 3 grains/m³**. Ce seuil a été choisi car même à de faibles concentrations, l'ambroisie peut déclencher des réactions allergiques chez les personnes les plus sensibles.

Pour rappel, les précédents bilans reposaient sur un seuil de 6 grains/m³. Ce décalage pourra conduire à des différences notables dans les cartes d'exposition qu'il faudra prendre en compte dans les interprétations.

2.1 Résultats pour 2025

2.1.1 Au niveau régional

L'année 2025 a été marquée par l'arrêt des activités du RNSA et, par conséquent, de la plupart des mesures de pollens dans l'air. Cette année blanche d'un point de vue météorologique conduit à présenter des cartes d'exposition basées uniquement sur les modèles d'émission et de transport des grains de pollens, non corrigées par des mesures de terrain. L'absence de redressement statistique explique l'aspect plus « tranché » des cartes par rapport aux années précédentes. Les résultats conservent toutefois leur pertinence, notamment pour repérer les zones les plus exposées à l'ambroisie.

A partir de 2026, avec la remise en route de nombreux points de mesures par les AASQA, le redressement statistique des cartes sera de nouveau possible.

Répartition géographique des secteurs exposés

Le changement de méthode de modélisation en 2025 ne change pas le constat posé les années précédentes : les zones impactées par un indice ambroisie ≥ 2 plus de 40 jours par an (intégralité de la période de pollinisation de l'ambroisie) **se concentrent sur l'axe central de la région, l'Allier et le nord du Puy-de-Dôme** (Figure 2). Les zones de front (agglomérations des pré-Alpes, Loire, bassin genevois) sont également touchées de manière importante, plus de 20 jours par an. Le reste de la région paraît cette année épargné mais l'absence de correction de la carte par des mesures réelles peut expliquer ce résultat.

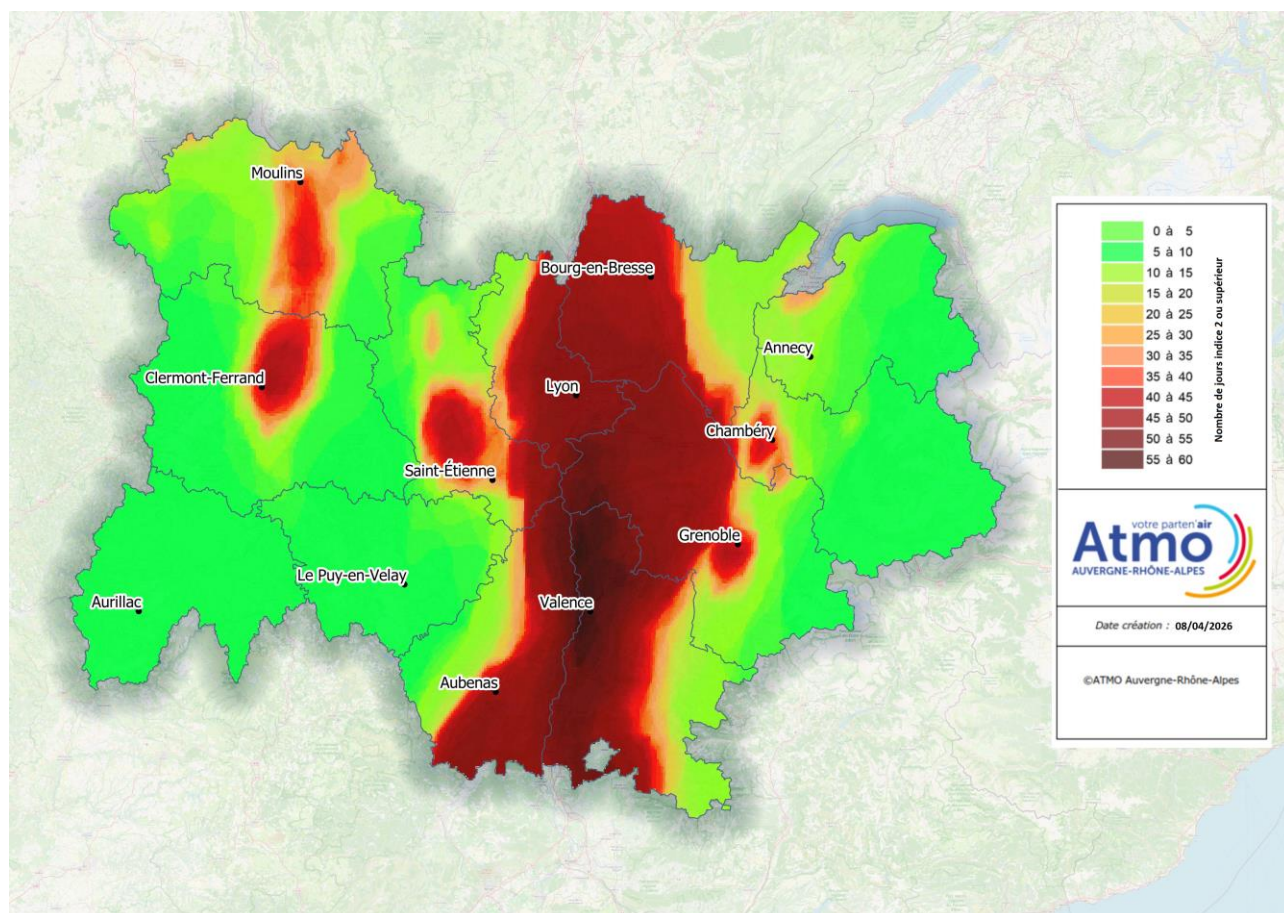


Figure 2 : modélisation du risque allergique à l'ambroisie - Résultats 2025

Répartition temporelle des durées d'exposition

Près de la moitié de la population régionale est exposée à des concentrations de pollens pouvant entraîner des réactions allergiques durant plus de 40 jours, soit la totalité de la période de pollinisation de la plante. Ce pourcentage est en forte hausse par rapport aux années précédentes, cela s'explique par le nouveau seuil de concentration retenu (3 grains/m³ contre 6 auparavant).

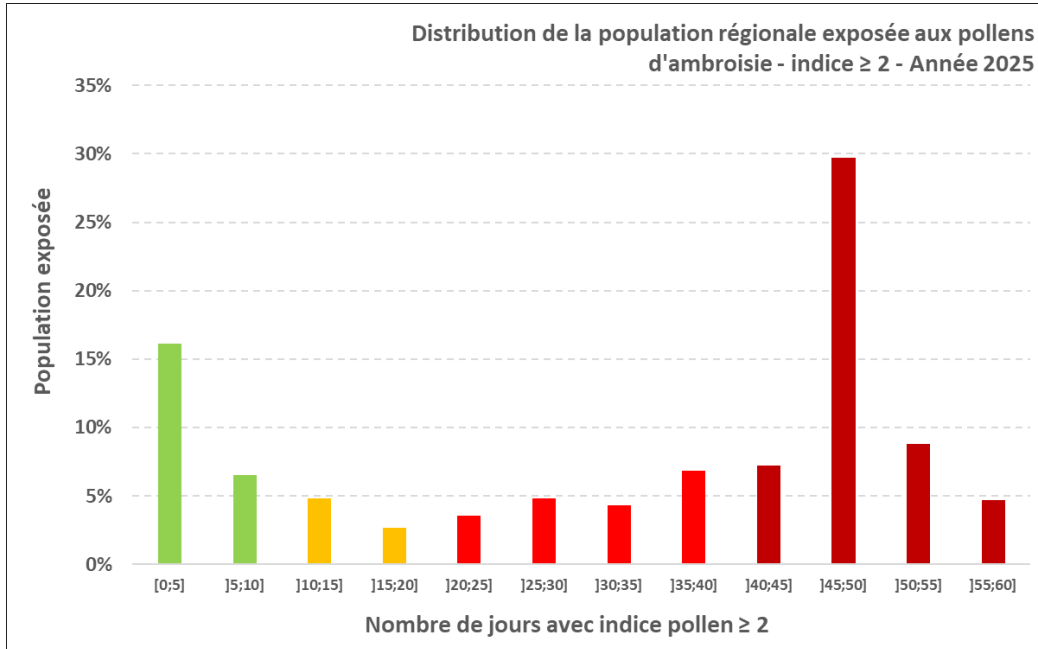


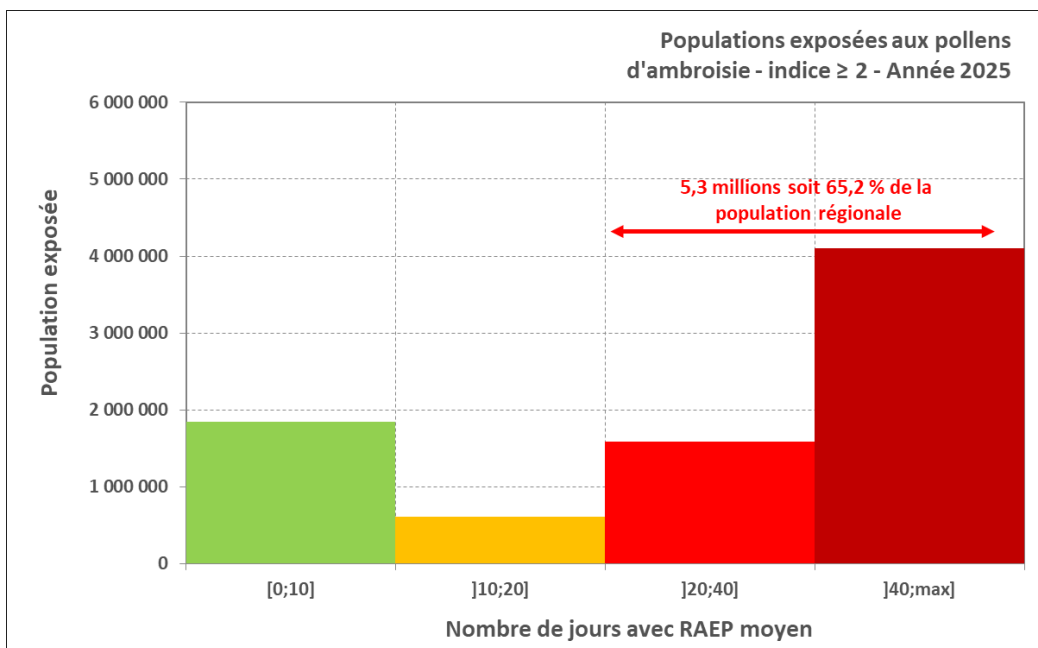
Figure 3 : distribution de la population suivant la durée d'exposition au pollen d'ambroisie

Si l'on considère une durée d'exposition de 20 jours ou plus, la part de la population concernée est alors de 65% (

Figures 4 et

Figures 4). La problématique de l'ambroisie reste donc toujours un sujet sanitaire majeur en Auvergne-Rhône-Alpes. A ce titre, l'année 2025 s'inscrit dans la continuité des précédentes

Enfin, seulement 22% de la population a été exposée moins de 10 jours par an.



Figures 4 : distribution de la population exposée à un indice ≥ 2 suivant le nombre de jours d'exposition aux pollens
distribution de la population suivant la durée d'exposition au pollen d'ambrosie (4 classes de durée)

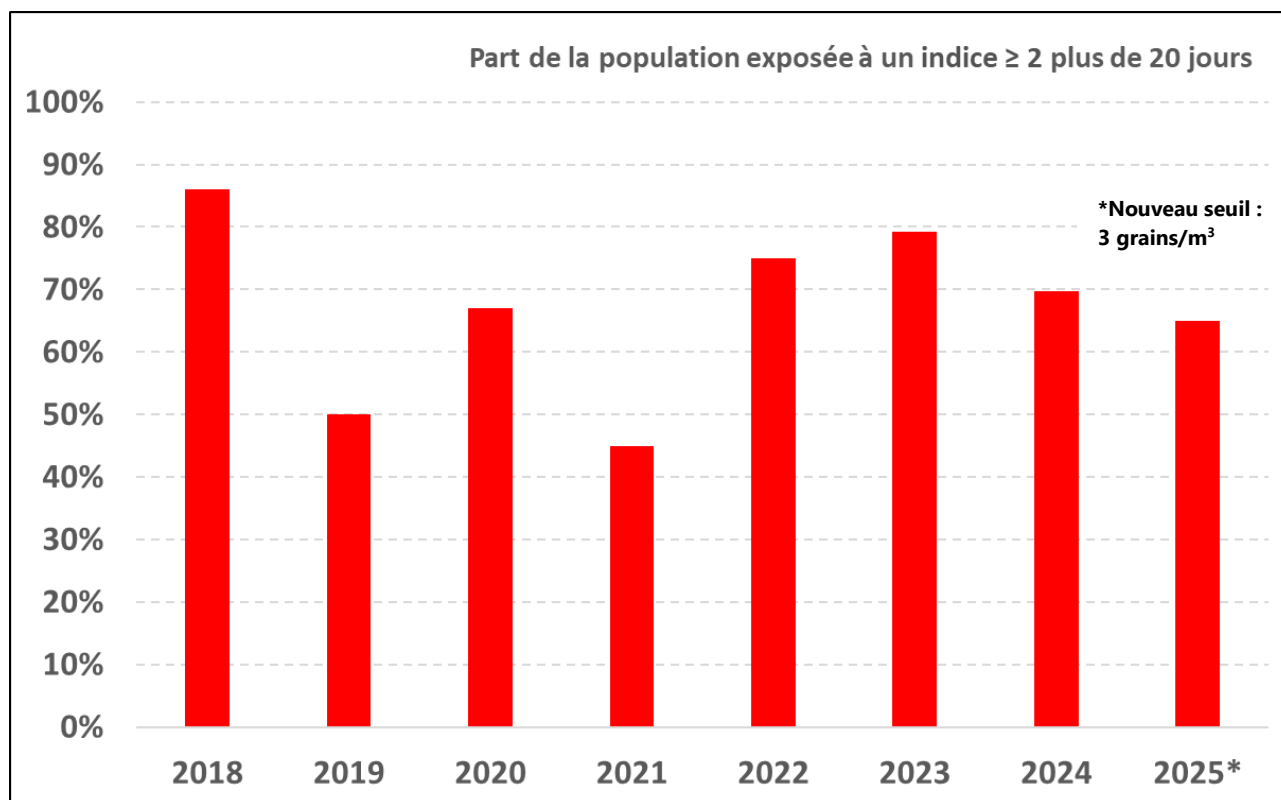


Figure 5 : part de la population régionale exposée à un RAEP moyen plus de 20 jours

La part de la population exposée plus de 20 jours à un indice ≥ 2 **oscille entre 65% et 85% depuis 2018** (Figure 5), exception faite des années 2019 et 2021 qui constituaient des « accalmies » ponctuelles due à des météorologies plus favorables. Même en prenant en compte les différences dues au changement de méthode de modélisation, l'année 2025 s'inscrit dans cette tendance. Le passage d'un seuil à 3 grains/m³, plus restrictif que le précédent à 6 grains/m³, pourrait même suggérer une amélioration par rapport à l'an dernier. Cependant, l'absence de mesures et, par conséquent, de corrections des cartes rend cette affirmation délicate.

2.1.2 Détail par département

Comme les années précédentes, les départements du Rhône, de la Drôme, de l'Isère et de l'Ardèche restent les plus touchés. **La quasi-totalité de la population de ces départements est exposée plus de 20 jours** à un indice ≥ 2 (Figure 6). D'autres territoires sont également très concernés par la problématique de l'ambroisie : dans l'Ain, l'Allier, la Loire et le Puy-de-Dôme, plus de la moitié de la population est concernée.

Les zones les moins touchées sont principalement les départements des franges est et sud-ouest de la région. La Savoie, la Haute-Savoie, la Haute-Loire et le Cantal apparaissent cette année moins soumis. Ce constat devra cependant faire l'objet d'une réévaluation lorsque les sites de mesures seront remis en service.

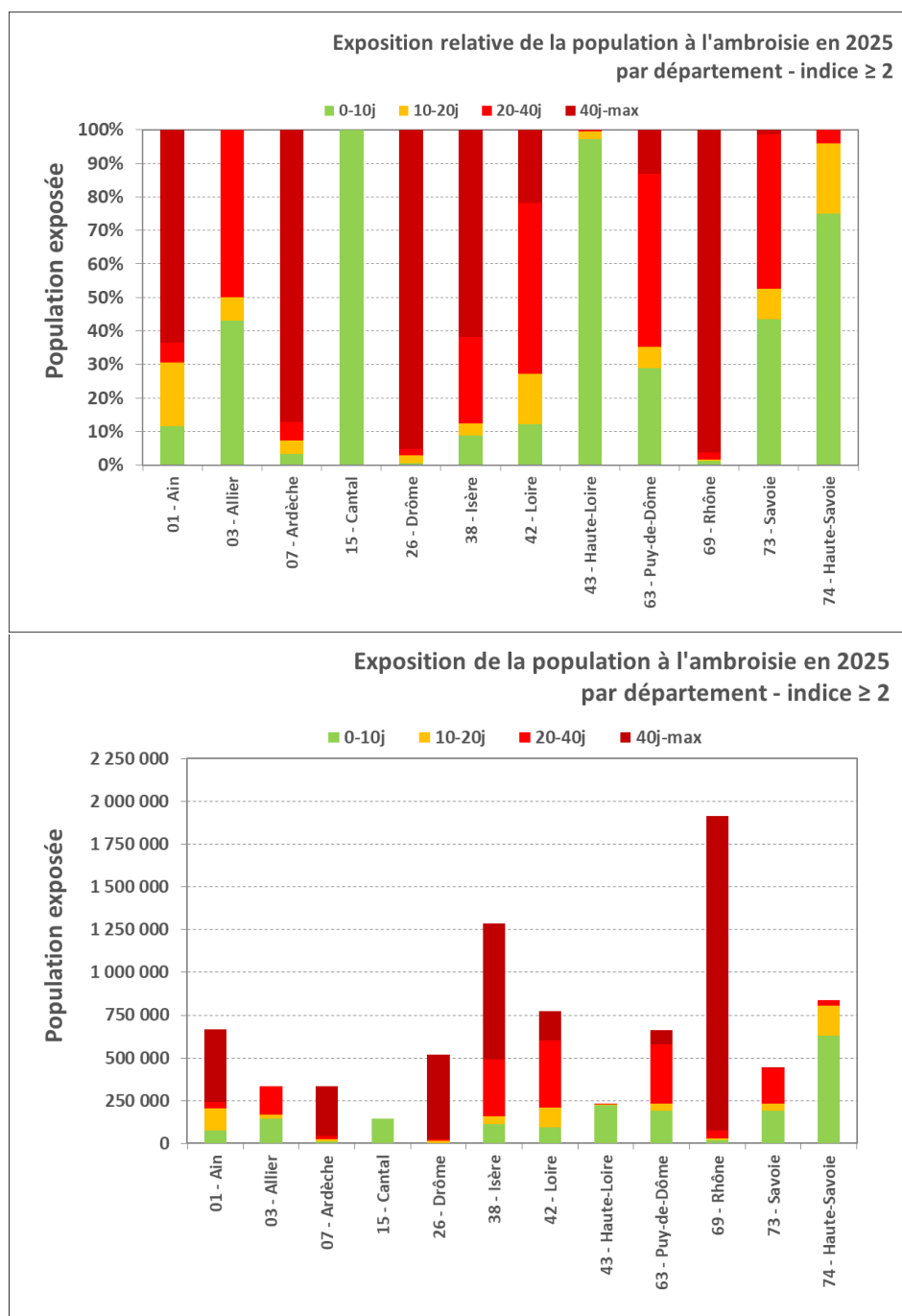


Figure 6 : population exposée (absolue et relative) à un indice ≥ 2 suivant le nombre de jours d'exposition aux pollens d'ambroisie, par département (en haut et en bas)

3. Conclusion

Suite à la liquidation du RNSA, l'année 2025 a été particulière du point de vue de la surveillance pollinique, et est même considérée comme « blanche » concernant la météorologie. Les travaux de modélisation ont malgré tout permis de poursuivre les travaux d'évaluation de l'exposition au pollen d'ambrosie. Cette année se place dans la continuité des précédentes. La présence de la plante est globalement constante dans la région. Près de 65% de la population régionale est exposée à un indice pollinique 2 ou supérieur plus de 20 jours durant la saison pollinique. Cela représente environ 5,3 millions de personnes. Cela permet d'estimer, d'après les résultats des études sanitaires régionales, à environ 1 million le nombre de personnes allergiques qui pourront avoir recours au système de soin en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'axe central de la région reste la zone la plus colonisée par la plante. La durée d'exposition y dépasse très souvent 40 jours par an, soit la quasi-intégralité de la saison pollinique de l'ambrosie. Comme les années précédentes, les départements du Rhône, de la Drôme, de l'Isère et de l'Ardèche restent ainsi les plus touchés par l'ambrosie.

L'ancrage et la progression de la plante en Auvergne-Rhône-Alpes se confirme donc une nouvelle année. L'enjeu sanitaire est majeur, avec près des deux tiers de la population exposée de manière importante chaque année, et nécessite la poursuite des actions de lutte et d'éradication et la coordination de tous les acteurs concernés.